

MENTION

GEOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT

SPÉCIALITÉ

URBANISME DURABLE ET GESTION DES DÉCHETS

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2016,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 13



Situation professionnelle au 1er décembre 2017,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 14



Taux d'insertion
à 18 mois : 85%
à 30 mois : 86%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-Animateur du patrimoine

-Architecte urbaniste conseiller

-Assistante externalisation

-Chargé d'études

-Chargé de mission prévention des déchets et compostage

-Chargé de mission urbanisme et cartographie

-Chargée d'études Environnement

-Chargée de mission

-Chef d'équipe

— SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi *Nombre de réponse(s) : 11*



■ Satisfait(e) ■ Plutôt satisfait(e) ■ Insatisfait(e)

Emploi en accord avec la formation *Nombre de réponse(s) : 11*



■ Oui (domaine et niveau) ■ Oui (seulement domaine) ■ Oui (seulement niveau) ■ Non

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 12

Sites Web dédiés à l'emploi 50 %

Pôle Emploi, Apec 17 %

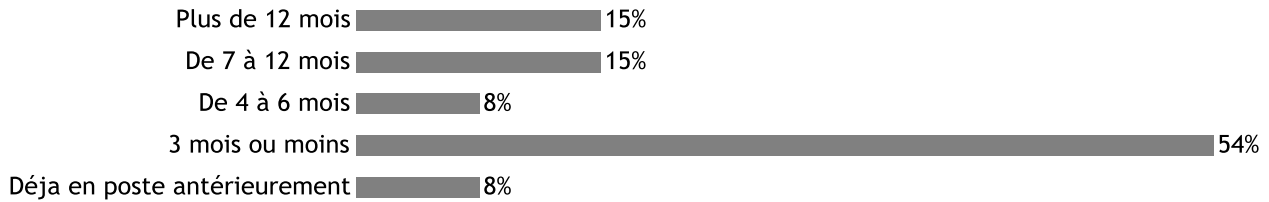
Suite à un stage 17 %

Cabinets de recrutement 8 %

Concours de la fonction publique 8 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 13



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 12



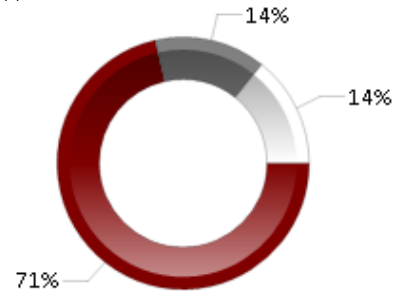
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

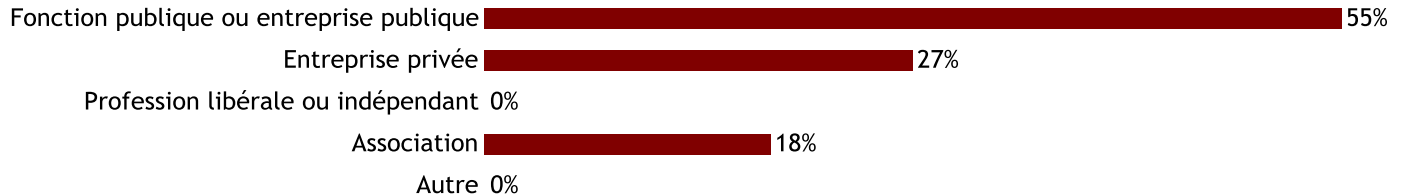
Nombre de réponse(s) : 14



Cadre Technicien Employé

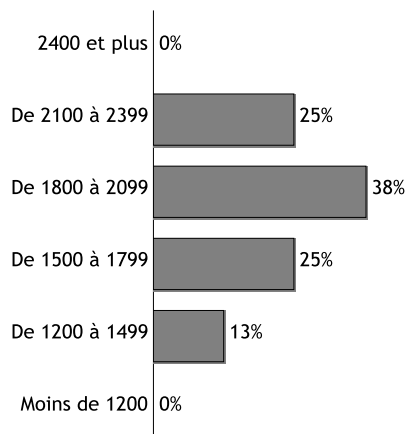
Employeur

Nombre de réponse(s) : 11



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 8



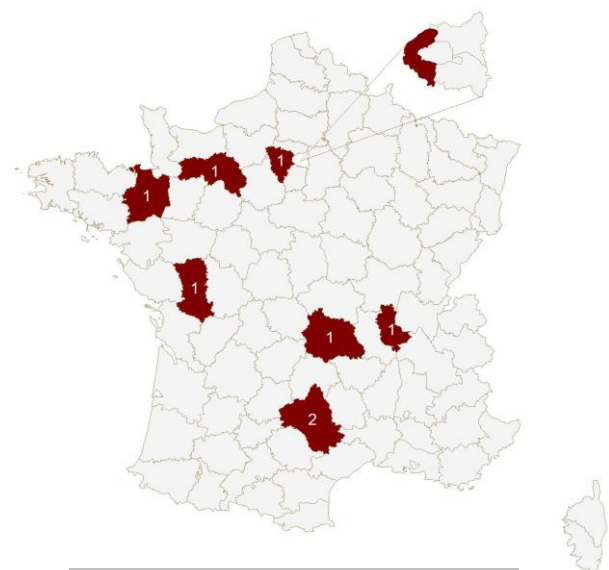
Salaire médian : 1806 euros

Salaire moyen : 1836 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 9



Emplois à l'étranger: 0